

Service de la sécurité civile et militaire

Division protection de la population

Gollion Case postale 80 1305 Penthalaz

Municipalités des communes vaudoises Aux bons soins des Préfectures par @

Réf.: FCE / eif

Gollion, le 5 mars 2020

## **Situation Covid19**

Madame la Syndique, Monsieur le Syndic, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux,

Par ce courrier, nous tenons à vous transmettre les informations utiles permettant de garantir le fonctionnement des structures essentielles de votre commune et, ainsi, d'assurer la vie sociale de notre canton dans le cas où l'épidémie du CoVID-19 devait perturber le déroulement de vos activités.

L'Etat de Vaud ayant mis à jour ses plans de continuité des activités (PCA), il conviendrait que les communes les établissent ou les mettent à jour.

Vous trouverez, ci-dessous, une liste d'éléments à prendre en considération lors de la rédaction d'un PCA :

- Etablir une liste exhaustive des activités (tâches) de l'entité administrative. Pour chaque activité, attribuer un indice de 1 à 4 (de 1 : les activités sont absolument indispensables, toutes les ressources sont nécessaires ; à 4 : il est possible de se passer de ces activités pendant plusieurs semaines, les ressources peuvent être réallouées) ;
- Planifier, pour les activités affichant un indice de 3 à 4, la réallocation de ressources sur les activités avec un indice de 1 à 2 ;
- Examiner quel-le-s collaborateurs-trices sont en mesure d'assurer leurs tâches au moyen du télétravail. Prendre les mesures techniques nécessaires (ordinateurs portables, connexions web, etc.);
- Etablir un organigramme de conduite dédié au PCA. Les membres de cette cellule de crise seront responsables de la mise en œuvre du PCA.
- Prévoir les mesures adéquates pour la protection du personnel.



Service de la sécurité civile et militaire Département des institutions et de la sécurité www.vd.ch/sscm – T + 41 21 316 51 28 – info.protpop@vd.ch





## **Situation Covid19**

L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) a publié un guide sur la façon d'établir un plan de continuité en cas de pandémie. Il est disponible à l'adresse suivante : https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/das-

bag//publikationen/broschueren/publikationen-uebertragbarekrankheiten/pandemiebroschuere.html.

Par ailleurs, selon les directives de l'OFSP, nous vous rappelons que, pour les bâtiments de l'administration publique, ainsi que pour les établissements scolaires, il vous incombe de mettre à disposition des usagers du savon liquide, ainsi que des essuie-mains jetables en suffisance.

Dans la même optique, quelques poubelles fermées doivent être proposées aux usagers pour les consommables jetables (ex. mouchoirs en papier, etc). Une précaution à prendre lors de la vidange des poubelles est de transférer leur contenu dans un sac fermé.

L'Office du médecin cantonal signale également qu'il n'y a pas de nécessité d'équiper le personnel en contact direct avec le public de masques de protection. Il n'est pas non plus utile de fournir des solutions hydro-alcooliques, la priorité devant être donnée à l'approvisionnement des services sanitaires.

En vous remerciant de prendre bonne note de ce qui précède, nous vous prions de croire, Madame la Syndique, Monsieur le Syndic, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, à l'assurance de nos salutations distinguées.

Chef de la Division protection de la population et remplaçant du chef de l'Etat-major cantonal de conduite

Florian Cuche

M

## Annexe(s):

• Consignes de sécurité de l'OFSP

## Pour info:

- OMC par @
- SCL par @
- M. le Chancelier de l'Etat de Vaud par @
- SG DIS par @
- SG DSAS par @

